

## DEMANDE DU TRAVAILLEUR POUR BENEFICIER D'UN VOLONTARIAT FISCAL

**Définition :** Par le biais du volontariat fiscal, un travailleur peut demander à son employeur de procéder à une retenue de précompte professionnel plus importante. Le montant de retenue est fixe et permet ainsi de réduire le supplément d'impôt qui lui serait réclamé au moment de la taxation globale.

**Infos importantes :**

1. La demande de volontariat fiscal ne peut jamais avoir d'effet rétroactif et débutera au 1<sup>er</sup> du mois suivant la demande.
2. Si le taux de précompte ordinaire devait être de zéro pour un mois, le montant supplémentaire demandé serait, lui, maintenu.
3. Ce supplément sera, également, appliqué au pécule de vacances et à la prime de fin d'année.

**Informations à remplir par le Service du personnel de l'Institution**

**Matricule** (exemple : H123456) : ..... **NOM**..... **Prénom** : .....

**Date de naissance** : ...../...../.....

**Adresse domicile** : rue ..... n° : ..... bte : .....

CP : ..... ville : .....

Le travailleur déclare, pour l'application de la réglementation en matière de retenue de précompte professionnel, souhaiter bénéficier d'un volontariat fiscal en plus du précompte professionnel légal, d'un montant de .....€/mois , et ce, pour une durée : (une seule case à cocher)

**Déterminée** du ...../...../..... au ...../...../.....

**Indéterminée** à partir du ...../...../.....

*(si le travailleur ne souhaite plus appliquer le volontariat fiscal, il doit en avvertir son Service du personnel par écrit)*

Date : ...../...../..... Signature du travailleur :

NOM Prénom et signature du gestionnaire RH institution :

Fait en deux exemplaires, dont un remis à l'agent. Ce document est à transférer sur [statutpaie.onss@hainaut.be](mailto:statutpaie.onss@hainaut.be)